

2. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

La mise en œuvre de notre **spécificité d'école du Sacré-Cœur** s'actualise dans le projet d'établissement. Celui-ci émane de la concertation entre tous les partenaires de l'école, au sein du Conseil de Participation (CoPa). Ce dernier invite parents et enseignants à discuter avec les jeunes du contenu de ce texte.

Notre projet d'établissement est articulé autour de cinq axes, définis comme prioritaires par et pour notre communauté éducative :

- **la croissance intégrale de la personne ; autonomie et responsabilité ; profond respect pour les valeurs intellectuelles**

- **communauté et gestion participative**

- **citoyenneté, conscience sociale, responsabilité et solidarité**

- **bien-être et écologie.**

- **interculturalité et internationalité**

Le choix de ces priorités s'est fait en référence aux **valeurs** et aux **visées** exprimées par notre projet éducatif et pédagogique.

Le projet d'établissement esquisse des **orientations** qu'il est positif de mettre en œuvre : il représente des **intentions** que nous nous engageons à concrétiser et à faire aboutir.

Bien sûr, elles devront être confrontées aux **réalités du terrain** et, notamment, à une disponibilité des moyens, tant humains que matériels, nécessaires à leur mise en œuvre.

La réalisation de ce projet d'établissement nécessite la collaboration, dans un esprit de solidarité, des **différents partenaires** : élèves, parents, enseignants, personnel éducatif et administratif, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes.

Cette **responsabilité** des différents acteurs a sa place dans toutes les étapes du projet : conception, réalisation, évaluation tant à titre individuel qu'au sein des différents organes moteurs de toute gestion participative.

Afin de respecter la dimension partenariale de ce projet, l'**évaluation** de celui-ci s'effectuera notamment au Conseil de Participation.

Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de **régulation** nécessaires.

2.1. LA CROISSANCE INTEGRALE DE LA PERSONNE : AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

Nous prêtons attention à **toute la personne**, par une formation intégrale et équilibrée, dans la recherche de l'**épanouissement** dans la liberté et la conscience de ses responsabilités.

L'autonomie que nous visons pour le jeune se situe au niveau à la fois des apprentissages et du projet personnel. Il s'agit, **pour bien faire son métier d'étudiant**, d'acquérir une méthode de travail autonome et, **pour bien mener sa vie d'humain**, d'accéder à l'exercice responsable de sa liberté.

L'élève est au centre du dispositif pédagogique et éducatif. Il est acteur responsable de ses apprentissages et de son devenir, en partenariat avec les enseignants et ses parents.

Il s'agit donc de concevoir des situations dans lesquelles le jeune va progressivement affirmer son autonomie. Nous développerons celle-ci afin que l'apprenant découvre progressivement les compétences qui le conduiront, en fin de parcours, à s'orienter avec lucidité et à poursuivre avec dynamisme les études supérieures qui lui conviendront.

Au niveau des apprentissages

Il existe dans l'école diverses démarches comme la mise en œuvre concertée de compétences transversales, des travaux de recherche disciplinaire et interdisciplinaire. Mais ces approches doivent se structurer pour instaurer une autonomie progressive de l'adolescent.

Nous avons dégagé cinq objectifs qui doivent permettre l'autonomie de l'élève :

- ❑ la gestion du travail en classe ;
- ❑ la gestion du travail à la maison ;
- ❑ la prise de notes ;
- ❑ la gestion de son matériel ;
- ❑ la volonté de se « dépasser » dans chaque branche pour devenir acteur de sa formation.

→ Les cinq points ont été développés par degré et par année (voir tableau page 39).

Pour chacun d'eux, nous nous sommes limités à quelques propositions qui doivent permettre à l'élève de s'évaluer avec la collaboration de l'équipe pédagogique et de ses parents.

Cette planification s'articule avec les contrats d'apprentissage qui fixent, pour chaque degré, les compétences visées dans chacune des disciplines. Ceux-ci sont consultables sur le site de l'école (www.lindthout.be).

En début d'année, le projet sera présenté aux élèves par les titulaires.

Les objectifs seront, tout au long de l'année et en termes précis, rappelés par les professeurs et évalués en termes de formation continue.

A la fin du parcours scolaire, le niveau d'acquisition des compétences terminales dépend de l'investissement personnel de l'élève.

Au niveau du projet personnel

Le projet personnel du jeune relève d'une construction progressive et évolutive. Il implique un triple choix : celui des études supérieures, celui des activités professionnelles et celui des valeurs de vie. Ces trois dimensions sont corrélées étroitement dans un parcours de vie et l'élaboration d'une identité.

La finalité des « humanités » est, prioritairement, la construction d'une personnalité.

Diverses actions, organisées ou suscitées au sein de l'école, aident le jeune à construire son identité et ses valeurs de référence :

- ❑ formation centrée sur l'humain ;
- ❑ rencontres d'acteurs de la vie sociale, économique, politique, culturelle ;
- ❑ visites et descentes sur le terrain ;
- ❑ retraites de réflexion ;
- ❑ informations sur le choix d'études, l'orientation, les carrières professionnelles ;
- ❑ journées d'immersion dans des milieux professionnels ;
- ❑ projets humanitaires ;
- ❑ activités sportives ;
- ❑ ...

Le dialogue entre jeunes et adultes, au sein des familles, complète ce dispositif scolaire.

La construction du projet personnel du jeune est accompagnée par les adultes durant tout le cursus scolaire. Au fil des années, il faut, néanmoins, veiller à ce que le jeune devienne de plus en plus acteur de ses choix, en prenant l'initiative d'aller vers des sources d'information diverses.

Au niveau de la vie commune

Nous intégrons dans notre établissement les projets de lutte contre le harcèlement et la violence, par différents moyens.

- ❑ Nous possédons une cellule constituée de professeurs dûment accompagnés et formés pour recevoir les plaintes concernant différentes formes de harcèlement ; avec des acteurs extérieurs professionnels, nous développons des moyens de préventions. L'élève harcelé et l'élève harceleur sont prioritairement accompagnés, sous réserve de la nécessité de sanctions internes ou d'un transfert vers des services extérieurs *ad hoc*.
- ❑ Nous utilisons les moyens proposés par l'Université de Mons, sollicitée par la CFWB, dans le cadre des violences entre élèves, et entre élèves et adultes de l'école :

- Les cercles de parole régulée sont régulièrement mis en place par les titulaires afin de permettre aux élèves d'exprimer des tensions et de trouver une solution ensemble.
- Les conseils de discipline ou d'éducation rassemblent dans un lieu neutre, en présence d'un ou de membre(s) de la préfecture et de la direction, tierce partie, les élèves ou l'élève et le membre du personnel qui ont connu un désaccord voire une dispute. Le but est de permettre à chacune des parties d'exprimer ce qu'elle a vécu et de renouer le lien.

2.2. GESTION PARTICIPATIVE

La **communauté scolaire** est vécue comme une valeur chrétienne impliquant rencontre, respect mutuel, participation, communication, mais aussi comme une nouvelle figure de la mission d'équité sociale de l'école, en réponse à de nouvelles sources d'inégalité sociale (absence de modèle de comportement dans le milieu familial ou impact de modèles non recevables socialement) ; communauté aussi parce que l'éducation est l'affaire de tous.

La gestion participative caractérise la culture de notre institution. Elle associe les membres du personnel aux décisions qui engagent l'identité de l'école, déterminent son dynamisme sur le plan pédagogique et éducatif, et concernent la gestion du bien commun. Au sein des instances officielles (Assemblée générale du Pouvoir Organisateur, Conseil de Participation, Association des Parents), elle considère les parents comme des partenaires. Elle implique les élèves dans la gestion de plusieurs domaines (environnement, santé, bien-être, convivialité, équité, justice sociale,...).

Son objectif est de resserrer les liens entre les différents partenaires de la communauté éducative, en particulier de sensibiliser les jeunes au dialogue démocratique et à l'écoute de l'autre, de responsabiliser les élèves par rapport à la gestion de l'école et de les associer à la mise en œuvre de projets d'année.

Dans ce cadre, elle privilégie le rôle du « **délégué des élèves** » :

- au sein de la classe ;
- au sein du Conseil de Participation.

Rôles du délégué de classe

Organisation

- initier des organisations concrètes et collectives ;
- organiser des activités inter-niveaux pour favoriser les contacts et la solidarité ;
- veiller à la vie en classe (aide aux absents, ...) ;
- aménager la classe (information, décor, propreté, ...) ;
- devenir un acteur dans l'école, un agent de transformation dans l'institution.

Relations

- être un lien dans sa classe, dans le niveau, dans l'école ;
- faire écho des attentes de la classe au conseil des élèves ;
- faire résonner dans la classe les informations données par les professeurs et les titulaires ;
- favoriser l'esprit de groupe ;
- recueillir l'avis des autres et le transmettre ;
- mettre en relation professeurs et élèves pour une meilleure gestion du travail ;
- interpellier les personnes compétentes en cas de problème.

Compétences (acquises et/ou à développer)

- être responsable, organisateur et animateur de la vie de l'école ;
- collaborer avec le titulaire pour faciliter les activités en classe ;
- capter et transmettre des demandes de la classe vers les autorités (direction, titulaire, professeurs) ;
- avoir de l'initiative ;
- être diplomate dans les rapports avec la hiérarchie.

Stratégies proposées afin de développer la participation à certains aspects de la vie de l'école

- renforcement de la structure du conseil des élèves ;
- organisation d'une période de formation des élèves délégués à quelques principes de la délégation, de l'animation de réunions, de la négociation, de la construction d'un projet d'école à partir d'un thème qui implique et sensibilise les élèves (ex. : action de solidarité avec une autre école ou avec des organismes à but humanitaire, ...) ;
- respect, le cas échéant, d'un temps privilégié réservé aux délégués pour s'adresser à la classe (le « quart d'heure » du délégué).

La gestion participative ne se limite pas à l'implication des élèves dans la vie de l'école. Le partenariat éducatif avec les parents est une préoccupation constante. A cette fin, la direction informe les parents des événements sensibles et des projets importants.

2.3. CITOYENNETÉ ET SOLIDARITÉ

Dans l'esprit du décret « Missions » (1997) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous sommes très attachés à l'éducation à la **citoyenneté**.

- Dans l'ensemble des cours, nous privilégions la formation au jugement critique ;
- Au nom de l'Évangile, nous prônons un monde solidaire ;
- De nombreuses activités d'ouverture aux différents aspects du monde sont organisées : Oxfam, soutien à différentes opérations caritatives, solidarité avec le réseau Sacré-Cœur, rencontres de témoins de l'histoire, débats, Mini-Entreprises, etc.
- Des opportunités de sensibilisation à la vie politique et sociale seront davantage suscitées : initiation à la vie institutionnelle, visites de lieux institutionnels, rencontres d'hommes politiques, découverte de la presse, conférences et débats,...

Nous souhaitons que nos élèves découvrent la complexité du monde pour une action efficace en faveur du devenir humain.

Parce que nous vivons tous dans le même monde, c'est ensemble que nous devons construire un monde plus juste, par des formes accrues de **solidarité**.

Cette solidarité, nous la vivons à différents niveaux.

Dans chaque groupe-classe, là où la proximité est la plus immédiate, nous éviterons toute forme de compétitivité où le vainqueur crée le vaincu.

Nous ferons bénéficier de tous nos soins l'élève défavorisé, à quelque niveau que ce soit. Chacun veillera à relever l'autre en difficulté. Le parrainage pourra s'intensifier dans et en dehors de la classe.

Parce que la solidarité immédiate est, sans doute, la plus rude, la plus ingrate, en chaque début d'année, le titulaire conscientisera chacun à la valeur de l'autre, à la valeur de l'accueil.

Tous les jours, nous voyons une société plus duale, une école qui le devient aussi. Tous, ensemble et sans angélisme, nous devons corriger cette dualité et cette fracture sociale qui, sans cesse, excluent. Nous le faisons en accordant à chacun, dans l'école et en dehors, l'attention qu'il mérite. Nous pratiquons des inscriptions sans discrimination et nous portons une attention toute particulière aux jeunes de l'école qui vivent des situations difficiles, sur le plan matériel ou psychologique, par des aides concrètes et déterminées.

Nous offrons en particulier une attention privilégiée aux particularités des élèves avec des besoins spécifiques, que nous avons regroupées sous l'appellation « dys » (dyslexie, dyscalculie, etc.). Une cellule veille à la mise en place d'aménagements raisonnables¹ en essayant d'offrir des mesures appropriées, prises en fonction des situations concrètes, afin de permettre à une personne présentant des besoins spécifiques d'accéder, de participer et de progresser dans son parcours scolaire, sauf si ces mesures doivent imposer à l'établissement ou aux enseignants une charge disproportionnée.²

Parce que chacun sera demain un citoyen du monde, nous ne pouvons ignorer la détresse extrême d'une immense partie de l'humanité. Ici encore, et à notre niveau, nous devons agir.

Plusieurs micro-projets sont sélectionnés chaque année. Chacun d'eux vise à corriger une situation d'injustice flagrante dans le monde. Toute la communauté éducative est invitée à y apporter sa contribution.

Au-delà de ces aides, précieuses sans doute pour les bénéficiaires mais terriblement limitées, il s'agit de conscientiser chacun à la nécessité et à la possibilité de construire « un autre monde », plus proche du message évangélique.

2.4. INTERCULTURALITÉ ET INTERNATIONALITÉ

L'interculturalité. La communauté éducative de Lindthout, à l'image des sociétés bruxelloise, belge et européenne, est multiethnique, multiculturelle, multiconfessionnelle.

¹ Telle que cette notion est définie dans le décret D 06.12.2017 modifiant le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

² Se référer au D 06.12.2017...

Dans le respect du décret « Missions », cette diversité souhaitée offre un terreau privilégié pour l'apprentissage de la rencontre, de la communication, du dialogue, de la tolérance. Ouverture interculturelle et respect des différences constituent, à nos yeux, des enjeux éducatifs essentiels, qui doivent être respectés par chacun.

A Lindthout, nous sommes soucieux du **bien-être pour tous dans le cadre de l'école**.

Dans les relations interpersonnelles, nous souhaitons un **regard** confiant, par-delà les apparences, et une **écoute** respectueuse, au-delà des préjugés. Les moments de récollection, de retraite et les temps de carême sont centrés sur ces valeurs : respect, tolérance, dialogue. Le souci de **convivialité** se manifeste également dans l'école et ce, dès les premières années.

L'internationalité : Lindthout est en réseau avec les autres écoles du Sacré-Cœur au niveau international. Les échanges entre les différentes communautés éducatives organisées par les religieuses du Sacré-Cœur sont favorisés par tous les moyens : rencontres, échanges d'informations, voyages d'élèves. Nous sommes particulièrement soucieux d'aider les écoles du Centre de l'Afrique (Congo, Tchad, Ouganda et Kenya) avec lesquelles nous avons des relations privilégiées. C'est l'occasion de sensibiliser nos élèves à la complexité des relations Nord-Sud.

2.5. BIEN-ÊTRE ET ÉCOLOGIE

Pour prendre en compte la personne de l'élève dans toutes ses dimensions, l'école doit être un lieu de vie.

Les bâtiments classés de l'école sont inscrits dans un cadre de verdure offrant un magnifique espace de respiration au cœur de la ville.

Un vaste programme de conservation et de restauration des bâtiments est en cours. Nous offrons déjà de vastes locaux confortablement équipés ainsi que de nouveaux laboratoires de sciences conformes aux normes de sécurité et performants.

La prise de conscience de ce milieu particulier ouvre les chemins d'une formation au respect d'un patrimoine commun, naturel ou culturel. Elle permet l'éducation au sens de l'esthétique, à laquelle participe notre attention à l'art.

Un environnement privilégié invite au respect des lieux, des autres, de soi.

L'école tente d'assurer le développement harmonieux de la personne en se préoccupant :

- ❑ de l'hygiène de vie ;
- ❑ du temps de repos ;
- ❑ des pratiques sportives ;
- ❑ de l'équilibre alimentaire (en particulier lors des repas scolaires) ;
- ❑ de la lutte contre les dépendances diverses (tabac, alcool, drogue) ;
- ❑ du respect et de l'embellissement du cadre de vie ;
- ❑ de la formation à la sécurité ;
- ❑ du bien-être scolaire.

De plus, dans la mesure du possible, elle se charge de mener des campagnes de sensibilisation, d'inviter des intervenants extérieurs, de diffuser des informations utiles, ...

2.6. PAC (Plan d'Actions collectives)

Conformément au décret d'avril 2014, le Sacré-Cœur de Lindthout introduit la réforme relative à l'organisation du premier degré de l'enseignement de type II.

- a. **Organisation du 1^{er} degré au Sacré-Cœur de Lindthout** : une grille horaire hebdomadaire composée de 31 périodes de cours obligatoires dont 28 périodes par semaine de formation commune réparties comme suit :

	En 1 ^e Commune	En 2 ^e Commune
Religion	2	2
Français	6	5
Mathématiques	4	5
Néerlandais	4	4
Etude du milieu	4	4
Sciences	3	3
Education physique	3	3
Education par la technologie	1	1
Education artistique	1	1

S'y ajoutent 3 ou 4 périodes par semaine obligatoires d'activités complémentaires, à consulter sur le site de l'école (susceptibles d'être adaptées selon les années).

Les activités complémentaires peuvent être remplacées, en tout ou en partie, par un programme spécifique établi dans le cadre du PIA (voir b.)

Des périodes d'enseignement peuvent être organisées au-delà de l'horaire de 31 périodes hebdomadaires pour proposer une remédiation de branche aux élèves qui en éprouvent le besoin. Cette forme de remédiation suppose une démarche volontaire de l'élève.

b. Actions structurelles et pédagogiques à mettre en œuvre au 1^{er} degré au travers du PIA (Plan Individuel d'Apprentissage)

L'objectif du 1^{er} degré commun est l'acquisition des socles de compétences à 14 ans. Afin d'aider les élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition des compétences, le conseil de classe peut proposer diverses mesures au travers du Plan Individuel d'Apprentissage (PIA), par exemple :

- remédiation de branche ;
- remédiation inclusive ;
- méthode de travail ;
- parrainage ;
- suivi par le CPMS ;
- prise en charge des troubles de l'apprentissage ;
- bien-être à l'école ;
- soutien à la compréhension à la lecture (français) ;
- activités d'orientation en 2^e S ;
- étude dirigée.

Le PIA est donc délivré par le conseil de classe et approuvé par les parents, pour une durée déterminée. Au terme de la période définie, le conseil de classe évalue l'évolution de l'acquisition des compétences visées et propose de prolonger ou non le PIA, après d'éventuels ajustements. Il est essentiel que le jeune puisse se situer par rapport à ses difficultés et à son évolution.

